

DEL-2022-159

L'An deux mille vingt-deux, le sept juillet, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/06/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BOUVARD C, BOUVARD M, BURNET, CARTIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GENOUD, GILBERT, GILET, GYSELINCK, JACQUES, MEYNET-CORDONNIER, MILLET-URSIN, PAULY, PELLARIN, PENHOUE, PERRISSIN-FABERT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme LAFARIE.

MM. GILLET, HACQUIN, LEOTY, OBERLI, PETIT, ROLLIN, SADDIER.

Suppléants :

Mme GRARD.

MM. BOSSON, MULATIER-GACHET, TURK-SAVIGNY.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MUGNIER.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN, BOISIER, BONTEMPS, BOUCLIER, BUFFLIER, CALONE, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, DAVIET, DEFAGO, GONDA, HAVEL, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MODURIER, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

M. PAILLOLE : Syan'EnR

Mmes ASSIER, CARRERA, KHAY, JAILLET, POURRAZ,

MM. BAILLY, CHALLEAT, DIAZ, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN, WYBAILLIE : du SYANE

Membres en exercice : 85

Présents : 40

Représentés par mandat : 8

En application des dispositions des lois n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, fixant le quorum au tiers des membres de l'assemblée délibérante, le Comité peut valablement délibérer.

Objet : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'EVIAN VALLEE D'ABONDANCE AU SYANE

Exposé du Président,

La Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA) est engagée dans une stratégie globale de transition écologique. Elle a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et son Contrat de Transition Ecologique (CTE) en 2020. Courant 2021, au regard des ambitions du territoire, Madame la Ministre de la transition écologique a décidé, en lien avec Monsieur le Préfet de Haute-Savoie, de proposer à la collectivité un appui technique et financier de l'ADEME, via un Contrat d'Objectifs Territorial (COT). Cet accompagnement méthodologique et financier sur 4 ans, conditionné à l'atteinte d'objectifs, vient renforcer le projet de territoire durable.

Une adhésion au SYANE permettrait à la Communauté de Communes de nouer un partenariat fort et pérenne autour des actions de transition énergétique telles que :

- la planification énergétique : un accompagnement dans ses démarches de planification (schéma directeur des énergies),
- la poursuite de la gestion énergétique du patrimoine bâti public : l'accès aux services des Conseillers en Energie pour toutes les communes membres, sous condition d'adhésion à ce service optionnel, l'accompagnement à la réalisation des projets performants et vertueux, l'accompagnement à la mobilisation de financements,
- la production d'énergies renouvelables : la réalisation d'études de faisabilité d'installations de production sur le patrimoine communautaire, l'accompagnement à la mobilisation des porteurs de projets publics ou privés,
- l'utilisation de l'outil web dénommé « Symaginer », développé par le SYANE : pour modéliser et projeter les évolutions des réseaux énergétiques, rassembler les données de consommation, production et distribution d'énergies (dont les énergies renouvelables), de l'échelle du bâtiment jusqu'à l'ensemble du territoire départemental,
- le développement des infrastructures de mobilité décarbonée : l'accompagnement sur des projets innovants (recharge intelligente, hydrogène, ...), la stratégie de déploiement des bornes de recharge avec les communes du territoire.

Depuis sa réforme statutaire de 2017, le SYANE est ouvert à l'adhésion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP), c'est-à-dire les communautés d'agglomération et les communautés de communes.

Les statuts du SYANE précisent que les communautés de communes désignent, en cas d'adhésion, 1 titulaire et 1 suppléant, pour siéger au Comité syndical.

Par ailleurs, une cotisation fixe annuelle d'adhésion est prévue, calculée sur la base de la population de la collectivité. Le montant de cette cotisation fixé pour 2022 par le Comité du SYANE est de 0,30 €/habitant DGF.

Cette cotisation contribue au financement du fonctionnement du Syndicat et aux multiples services apportés de manière mutualisée à ses adhérents.

Cette adhésion est complétée d'une convention cadre de partenariat, définissant la gouvernance et les engagements des deux parties.

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu les statuts du SYANE et notamment l'article 1,
- ✓ Vu l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Considérant que la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance a décidé, par délibération du 8 juin 2022, d'adhérer au SYANE,

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver l'adhésion au SYANE de la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance, effective dès que la présente délibération sera rendue exécutoire,
2. à approuver la convention cadre formalisant le partenariat, et à autoriser le Président à la signer,
3. à prendre acte des désignations de délégués suivantes :

Madame Nadine WENDLING, déléguée titulaire,
Monsieur Christian PODEVIN, délégué suppléant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE